



Le père de mon fils décédé quel recours ?

Par jouille

Bonjour,
Le père de mon fils vient de décéder , il ne l'a plus revu depuis 5 ans car celà c'est très mal terminé. Puis -je faire reconnaître mon fils par mon compagnon qui l'èlevé depuis plus de 4 ans .
Merci de vos réponses

Par amatjuris

bjr,
si le père de votre fils l' a reconnu, il ne peut pas être reconnu une deuxième fois par votre compagnon.
autre solution: l'adoption.
cdt

Par jouille

bonjour

je peux demander l'adoption mais si son père l'a reconnu je pensais qu'il me fallait son autorisation,
merci

Par amatjuris

si le père de votre fils est décédé comment peut-il donner son autorisation ?

Par Lag0

Je pense que jouille parle de l'autorisation de l'enfant...

Par amatjuris

il faudrait que l'enfant ait plus de 13 ans.

Par jouille

ou je dois m'adresser pour les démarches